



## Non paiement de mon salaire

Par **anoula**, le **05/10/2014** à **13:42**

Actuellement salariée depuis trois ans dans une entreprise. Je suis en arrêt de travail depuis le 15 septembre dû à des complications au niveau de ma grossesse. J'ai donc travaillé normalement du 1er septembre au 15 septembre. Un contrôleur d'une société privée que mon employeur a engagé est venu à mon domicile le 23 septembre. Or j'étais en consultation médicale ce jour là. Mon patron m'a donc coupé le complément des indemnités journalières de la sécurité sociale (il m'a envoyé un courrier avec AR pour m'en informer) et ne m'a pas payé mon salaire du mois de septembre alors que j'ai travaillé une partie du mois. Est-il dans ses droits de ne pas verser mon salaire ? A-t-il le droit de me couper complètement des indemnités journalières sachant que le professionnel de santé qui m'a consulté m'a fourni un justificatif et que sur mon arrêt de travail il était bien précisé sorties autorisées.

Par **P.M.**, le **05/10/2014** à **17:09**

Bonjour tout d'abord,

Si vous étiez absente pendant les heures de sortie autorisée sur l'arrêt-maladie et si en plus vous pouvez obtenir un certificat du médecin traitant attestant que vous étiez en consultation médicale, l'employeur paraît mal fondé dans sa décision...

Mais l'employeur devait de toute façon vous verser le salaire pour le temps de travail effectif travaillé et même le complément aux indemnités journalières jusqu'à la date du contrôle et si vous n'obtenez pas une régularisation après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **anoula**, le **05/10/2014** à **17:43**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse je voulais confirmer que j'étais dans mes droits.

Cordialement